

La prévoyance en Suisse expliquée simplement

Pourquoi la prévoyance est-elle si importante? Même après votre départ à la retraite ou si vous ne pouvez plus travailler, vous aurez besoin d'argent pour vivre. La Suisse dispose d'un système de prévoyance reposant sur trois piliers afin d'assurer votre revenu dans ces situations.

1^{er} pilier Prévoyance étatique (AVS)

- Elle couvre le strict nécessaire: loyer, nourriture, caisse-maladie.
- Tout le monde y contribue. Vous percevez de l'argent lorsque vous êtes à la retraite ou lorsque vous ne pouvez plus travailler.
- **Rente AVS:** env. 30% du dernier revenu avant la retraite.

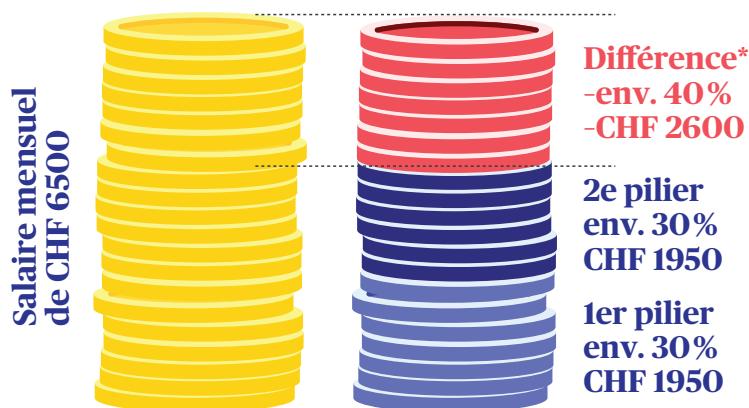
2^e pilier Prévoyance professionnelle (caisse de pension)

- Pour que vous puissiez conserver votre niveau de vie à la retraite.
- **Rente de la caisse de pension:** env. 30% du dernier revenu avant la retraite.

3^e pilier Prévoyance individuelle (3a/3b)

- De l'argent à disposition pour réaliser ses projets ou assurer sa sécurité financière. Les 1^{er} et 2^e piliers couvrent ensemble environ 60% du dernier revenu. Vous pouvez combler cette lacune grâce au 3^e pilier.
- Vous pouvez faire des économies d'impôts.
- **Versement:** au cas par cas.

Qu'est-ce qui reste une fois à la retraite? Voici un exemple.



*La différence entre votre dernier salaire mensuel et les versements des 1^{er} et 2^e piliers est aussi appelée lacune de prévoyance. Dans cet exemple, cela représente CHF 2600 par mois. À la page suivante, nous vous montrerons comment combler cette lacune.

Comment améliorer votre prévoyance

1^{er} pilier Prévoyance étatique (AVS)

- Éviter les lacunes:** veillez à cotiser chaque année, même si vous travaillez à temps partiel ou êtes à l'étranger. Vous devez avoir cotisé pendant 44 ans pour percevoir une rente complète. Autrement dit, depuis l'âge de 21 ans environ avec un temps plein. Chaque année manquante réduit votre rente. Vous avez la possibilité de régler les cotisations manquantes dans un délai de cinq ans.
- Consulter l'historique de vos cotisations:** vous pouvez consulter l'historique de vos cotisations auprès de votre office AVS (caisse de compensation).
- L'État soutient les parents:** si vous avez des enfants à charge, vous pouvez obtenir des bonifications supplémentaires pour tâches éducatives ou d'assistance.

2^e pilier Prévoyance professionnelle (caisse de pension)

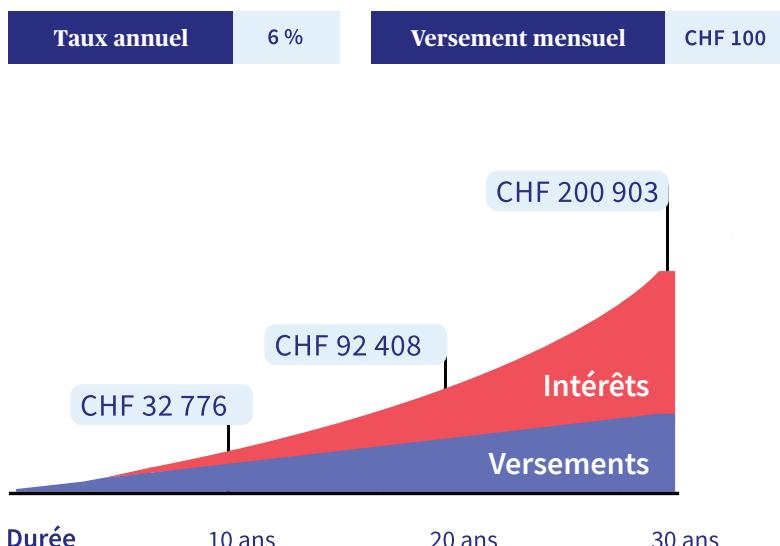
- Travailler à temps plein ou augmenter son temps partiel:** plus votre salaire est élevé, plus vous cotisez dans la caisse de pension.
- Verser volontairement plus d'argent dans la caisse de pension:** vous pouvez verser librement des montants supplémentaires afin de combler des lacunes. Cela vous permet aussi de faire des économies d'impôts.
- Comparer les caisses de pension en cas de changement d'emploi:** toutes les caisses ne sont pas égales. Les prestations et les frais varient fortement.

3^e pilier Prévoyance individuelle (3a/3b)

- Verser le montant maximal:** vous pouvez verser chaque année jusqu'à CHF 7258 (état en 2026) dans le pilier 3a.
- Choisissez la manière de placer votre argent:** en toute sécurité, ou avec plus de risque pour un gain plus élevé.
- Commencez tôt à épargner:** même de petits montants sont utiles, surtout si vous les placez sur le long terme.

Que se passe-t-il lorsque vous placez une petite somme sur une longue période?

Voici un exemple.



Imaginez que vous versiez CHF 100 chaque mois. Au bout de 30 ans, vous aurez versé CHF 36 000, mais vous aurez plus de CHF 200 000 sur votre compte! Grâce aux intérêts sur vos intérêts. C'est ce que l'on appelle l'effet des intérêts composés.



Demander conseil
AXA.ch/conseil-prevoyance